

Séance ordinaire du 1^{er} juin 2026

EXTRAIT de la séance ordinaire du conseil municipal, présidée par monsieur Bernard Bouclin, et tenue le 1^{er} juin 2026 à 19h à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 670, rue Principale. En présence de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Cathy Durocher.

RÉSOLUTION

Présences : Bernard Bouclin, Maire
Hélène Barrette, Conseillère - Siège #1
Pierre Gingras, Conseiller - Siège #2
Marie-Eve Boivin, Conseillère - Siège #3
Maryse Fontaine, Conseillère - Siège #5
Marc-Antoine Séguin-de-Sève, Conseiller - Siège #6

Absence(s) : Jade Bigaouette, Conseillère - Siège #4

15725-0626

Adoption - Premier projet de règlement 932-01-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 932-25

CONSIDÉRANT QUE le Premier projet de règlement 932-01-26 vise à modifier le Règlement de zonage numéro 932-25;

CONSIDÉRANT QUE les articles 113 et 115 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoient des pouvoirs habilitants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire effectuer une modification réglementaire afin de modifier le *Règlement de zonage numéro 932-25*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné ce 1^{er} juin 2026 et que le dépôt du premier projet de règlement a également été fait;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais impartis par la *Loi*, soit au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Hélène Barrette, conseillère, et résolu :

D'ADOPTER le *Premier projet de Règlement 932-01-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 932-25*, et ce comme-ci au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CATHY DUROCHER
Directrice générale et greffière-trésorière

Sous réserve de l'approbation du procès-verbal.